

Procès verbal du CM du 16 mai 2023

Présents : M. ALAZARD Vincent, Maire, MIQUEL Christian, MOULIADE Nadège, SALVAN Henri, MIJOULE Benoit, GRAL Guillaume, CANITROT Yveline, CHAUFFOUR Cathy, DURAND Honoré, QUINTARD Noëlie, ROUX Joëlle, COUTOU Stéphanie

Absents/Procurations : BRAS André a donné pouvoir à QUINTARD Noëlie ; BATUT Daniel a donné pouvoir à ALAZARD Vincent. PREVINQUIERES Françoise est absente.

Nombre de conseillers	
Afférents au Conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	14
Date de convocation et d'affichage : 12/05/2023	

MOULIADE Nadège est élue sectaire de séance

Rappel de l'ordre du jour

1. Marchés publics :
 - a. Attribution du groupement de commande pour les réseaux du bourg centre
 - b. Attribution du marché voirie investissement
 - c. Attribution du marché voirie entretien
 - d. Avenants centre bourg
2. Finances publiques : imputation 623 fêtes et cérémonies
3. Convention mondes et multitudes
4. Questions diverses
5. Information(s) du maire

DELIBERATION N°1.1 : Attribution du marché de travaux opération Bourg Centre : réfection des réseaux humides et secs phase 2

Vu la consultation en procédure adaptée lancée en application des articles L21120-1-2 ; R2123-1-1 ; L2123-1-1 ; R 2123-4 ; R 2123-7 du Code de la Commande Publique le 22 février 2023 avec une date limite de remise des candidatures fixée au mardi 04 avril 2023 à 12h00,

Vu la convention de groupement de commande signée avec le SIEDA de l'Aveyron et la Communauté des Communes Aubrac/Carladez/Viadène validée par le conseil municipal du 15 décembre 2022

Vu le rapport d'analyse des offres, annexé à la présente décision, réalisé par le cabinet D'étude Marc Merlin maître d'œuvre de l'opération et le SIEDA de l'Aveyron classant les offres reçues en fonction des critères de sélection et de leur pondération tels qu'ils figurent dans le règlement de la consultation,

Vu l'avis simple de la Commission du groupement réunie le 27 avril 2023 à la Mairie de Laguiole,

Monsieur le Maire présente à son Conseil municipal l'avis simple de la Commission du groupement du 27 avril 2023 concernant l'attribution du marché de travaux opération Bourg Centre : réfection des réseaux secs et humides phase 2 :

ENTREPRISE	MONTANT GLOBAL DU MARCHÉ HT	PROPOSITION DE LA COMMISSION DU GROUPEMENT
GCTS SERVANT	851 112,71 € HT	Offre retenue
	MONTANT DES TRAVAUX ASSAINISSEMENT HT	
	536 520 € HT	

Le Maire, après avoir présenté le rapport d'analyse des offres établi Le Cabinet Merlin et le SIEDA, propose de suivre l'avis de la Commission du groupement quant à l'attribution du marché de travaux opération bourg centre : réfection des réseaux secs et humides phase 2.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°1.2 : Attribution du marché de travaux voirie investissement 2023

Vu la consultation en procédure adaptée lancée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique le 29 mars 2023 avec une date limite de remise des candidatures fixée au vendredi 28 avril 2023 à 12h00,

Vu le rapport d'analyse des offres, annexé à la présente décision, réalisé par la Direction technique projets et développement territorial de la Mairie de Laguiole classant les offres reçues en fonction des critères de sélection et de leur pondération tels qu'ils figurent dans le règlement de la consultation,

Vu l'avis simple de la Commission d'appel d'offres municipale réunie le 12 mai 2023 à 15h00 à la Mairie de Laguiole,

Monsieur le Maire présente à son Conseil municipal l'avis simple de la Commission d'appel d'offres du 12 mai 2023 concernant l'attribution du marché de voirie investissement 2023 :

ENTREPRISE	NOTE OBTENUE PAR LE CANDIDAT	PROPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
EGTP – ZA La Bouysse – 12500 ESPALION	90 points sur 100	Offre retenue

Monsieur le Maire, après avoir présenté le rapport d'analyse des offres établi par les services municipaux, propose de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offres quant à l'attribution du marché de voirie investissement 2023.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°1.3 : Attribution du marché de travaux voirie entretien 2023

Vu la consultation en procédure adaptée lancée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique le 29 mars 2023 avec une date limite de remise des candidatures fixée au vendredi 28 avril 2023 à 12h00,

Vu le rapport d'analyse des offres, annexé à la présente décision, réalisé par la Direction technique projets et développement territorial de la Mairie de Laguiole classant les offres reçues en fonction des critères de sélection et de leur pondération tels qu'ils figurent dans le règlement de la consultation,

Vu l'avis simple de la Commission d'appel d'offres municipale réunie le 12 mai 2023 à 15h00 à la Mairie de Laguiole,

Monsieur le Maire présente à son Conseil municipal l'avis simple de la Commission d'appel d'offres du 12 mai 2023 concernant l'attribution du marché de voirie entretien 2023 :

ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHE HT	PROPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
EGTP – ZA La Bouysse – 12500 ESPALION	43 040 € HT	Offre retenue

Monsieur le Maire, après avoir présenté le rapport d'analyse des offres établi par les services municipaux, propose de suivre l'avis de la

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°2 : Dépenses à imputer au compte 623 « Publicités, publications, relations publiques »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Sur l'avis du Service Gestion Comptable d'Espalion, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicités, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Publicités, publications, relations publiques » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les

jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés et les bons cadeaux ;

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;

- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;

- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;

- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Adopté à l'unanimité

3 Convention Mondes et multitudes

L'association « Mondes et Multitudes », basée à Marcillac-Vallon, a pour objet de familiariser petits et grands à un cinéma de qualité et accessible à tous. Elle propose des activités de projection et d'éducation à l'image de manière itinérante auprès des communes rurales aveyronnaises.

Cette association propose d'organiser des projections de films sur Laguiole, à la salle des fêtes, avec 3 journées réparties entre le 1^{er} septembre 2023 et le 30 juin 2024.

Une journée de projection est composée de la manière suivante :

- 18h00 : 1 séance d'un film « Jeune public », « Documentaire », ou films labélisés,

- 20h30 : 1 séance d'un film « Tout public ».

Sur ses journées (l'après-midi) seront organisées des séances dites « scolaires » en fonction de l'adhésion des établissements scolaires de la commune aux dispositifs suivants :

« Maternelle et Cinéma » : 1 séance

« Ecole et Cinéma » : 1 séance

La commune de LAGUIOLE est sollicitée pour :

- mettre à disposition une salle comprenant l'installation et la désinstallation des chaises, la mise en route du chauffage en période hivernale et l'occultation des sources de lumières,
- prendre en charge les frais kilométriques engagés dans le cadre des 3 journées de projection soit 200 euros (deux cent euros),
- prendre en charge le tirage des supports de communication et la distribution de celle-ci autour des séances,
- prendre en charge le nettoyage de la salle mise à disposition (avant et après projection).

En cas de dysfonctionnements électriques endommageant le matériel apporté par l'association, la commune s'engage à assumer les frais de réparation ou de remplacement du matériel précité.

Le lieu de représentation ne pourra être modifié par la commune sans en avoir informé l'association au minimum trois mois à l'avance.

Joelle ROUX rappelle que le vendredi est identifié comme étant le jour où il y a le plus de monde et salue la belle mobilisation des bénévoles, une dynamique qui se met en marche au sein de la médiathèque grâce au cinéma

Adopté à l'unanimité